



Réf. Farde e-Assemblées : 2570060

N° OJ : 3

Projet d'Arrêté - Conseil du 15/01/2024

Objet : Association de droit public Maison(s) de Quartier - Centre d'Animation sociale de quartier.- Subside : 2.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023;

Considérant que l'association de droit public Maison(s) de Quartier - Centre d'Animation sociale de quartier demande un subside de 2.000,00 EUR pour le frais de fonctionnement de la Maison de quartier Modèle;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique : Un subside de 2.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2023 est octroyé au profit de l'association de droit public Maison(s) de Quartier - Centre d'Animation sociale de quartier.

Annexes :